



Paraît toutes les trois semaines  
Vendu par abonnement : 140 FF  
ISSN 1163-2364

Actualités du respect de la vie

## A PROPOS DE... quand le vent tourne

Le biais pro-avortement de la majorité des médias n'a pas que du bon : les candidats démocrates ou républicains qui avaient choisi le camp de l'avortement viennent de l'apprendre à leurs dépens. A force de lire et d'entendre sans cesse que le respect de la vie n'était pas un thème électoral porteur, ils ont fini par le croire.

Mal leur en pris, car derrière le pays fictif, pro-avortement, dressé dans les médias par le lobby du planning familial, il y avait le pays réel. Celui qui vote.

Les élections américaines de novembre marqueront un tournant décisif dans la marche vers l'abolition de l'avortement. Le mouvement pro-vie vient en effet de faire la démonstration, heureuse pour les uns, cuisante pour les autres, qu'on ne peut pas faire indéfiniment la cour à un lobby pro-avortement incrusté dans les sphères de l'Etat sans recevoir tôt ou tard le retour de bâton d'un mouvement pro-vie, certes moins subventionné, mais enraciné dans la population, et détenant à ce titre les bulletins de vote. L'écran de fumée a été percé par la voix des urnes.

En Europe, évidemment, les commentateurs ont passé la victoire des candidats pro-vie sous silence. Tout le monde a parlé de la victoire des républicains sur les démocrates, mais chacun a feint d'ignorer celle des candidats pro-vie sur les candidats pro-avortement. Moyennant quoi la classe politique, auto-intoxiquée par ses propres analyses, continue de faire les yeux doux à un électorat qui n'existe que dans les magazines pro-avortement, et d'ignorer le mouvement de fond qui se dessine en faveur du respect de la vie.

Plus dure sera la chute...

François PASCAL

## ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

### Avortement

#### Etats-Unis : deux dispositions de régulation de l'avortement en Pennsylvanie sont annulées par un juge.

Le 15/09/94, un juge a annulé deux dispositions de bon sens de la loi de Pennsylvanie, visant à limiter le nombre d'avortements payés par le contribuable.

La première exigeait que toute femme qui demandait un avortement payé par l'Etat en raison d'un viol ou de l'inceste devait au préalable avoir déclaré le crime aux autorités.

La seconde exigeait qu'un avortement pour sauver la vie de la mère soit certifié nécessaire par un médecin n'ayant pas d'intérêt financier dans l'avortement.

(IRLF WR, 23/09/94)

#### Etats-Unis : net avantage pour les candidats pro-vie aux élections pour le Congrès

Les élections du 08/11/94 ont profondément modifié la composition du Congrès, le mouvement pro-vie gagnant 40 sièges à la Chambre des Représentants et 6 sièges au Sénat, par rapport aux anciennes Chambres.

L'analyse des résultats montre qu'aucun candidat pro-vie sortant n'a perdu son siège lorsqu'il était confronté à un candidat pro-avortement. A l'inverse, 26 candidats sortants pro-avortement ont perdu leur siège face à des candidats pro-vie, et 5 autres candidats sortants pro-avortement ont perdu leur siège face à des candidats opposés au moins à l'une ou l'autre des législations pro-avortement en cours. De plus, 30 nouveaux candidats pro-vie ont gagné leur élection face à des candidats pro-avortement également nouveaux, lorsque le représentant ou le sénateur sortant ne se représentait pas. Dans cette catégorie, 7 autres sièges ont été gagnés par des candidats pro-vie qui s'opposaient à d'autres candidats pro-vie, et 5 candidats pro-avortement ont été battus par des candidats s'opposant au moins à l'une ou l'autre des législations pro-avortement. six candidates pro-vie

## Sommaire

Editorial : p.1 Actualités : p.1  
Agenda : p.6 Bibliographie : p.6-8

ont été élues à la Chambre des Représentants. Le mouvement pro-vie a également remporté 6 victoires dans l'élection partielle des gouverneurs.

Une enquête à la sortie des urnes a montré qu'un électeur sur quatre avait pris en compte la position des candidats sur l'avortement : 18 % ont voté pour les candidats opposés à l'avortement, 9 % pour les candidats pro-avortement.

Ce succès du mouvement pro-vie aura aussi pour conséquence qu'un bon nombre de commissions des deux chambres seront présidées par des personnalités pro-vie. C'est le cas de la commission sénatoriale pour les relations étrangères [avec des conséquences possibles sur les programmes de contrôle des naissances dans le Tiers-Monde], celui de la commission sénatoriale judiciaire [nomination des juges, projets de lois divers], et celui de la commission parlementaire judiciaire.

Le succès aura également des bénéfices immédiats, comme l'impossibilité pour Bill Clinton de faire voter tout projet de loi sur la réforme de la santé qui inclurait le remboursement de l'avortement.

(IRLF WR 11/11/94)

### **Canada : un avorteur blessé par balles**

Le 08/11/94, Garson Romalis, un médecin-avorteur de Vancouver a été blessé à la jambe par un inconnu qui n'a pas été rattrapé. [Ndlr : L'absence de suspect et de revendication empêche de conclure que l'attentat soit lié à la profession du médecin.]

(Herald Trib. Int. 09 et 10/11/94 ; L'Humanité, 10/11/94)

### **Canada : autorisation d'ouverture pour les avortoirs privés.**

Le 14/09/94, une cour de justice du New Brunswick a décidé que des avortoirs privés étaient en droit de s'établir dans cette province. Le gouvernement provincial a fait appel de cette décision.

(IRLF WR, 23/09/94)

### **Canada : 100 000 avortements en 1992.**

Selon des informations officielles publiées le 03/10/94, 100 000 avortements ont été commis au Canada en 1992, très légère hausse par rapport à 1991. 70 % l'ont été en hôpital, 29 % en clinique et 1 % aux Etats-Unis. 20 % l'ont été sur des adolescentes. En hôpital, l'avortement est pour les 2/3 le fait de célibataires, et 25 % des femmes demandant un avortement avaient déjà eu un ou plusieurs avortements.

(IRLF WR, 07/10/94)

### **France : pénurie de médecin-avorteur à Nevers**

Monique Motta ayant annoncé sa démission, il n'y a plus de médecin effectuant des avortements à l'hôpital public de Nevers. Didier Boulaud, député (PS) de la ville a estimé la chose «regrettable». La DASS, en la personne de Bernard Lerembour, et la direction de l'hôpital, en la personne de Patrick Guillot, ont entrepris de motiver des médecins de la ville pour la remplacer. A ce jour, aucun des quatre autres médecins de l'hôpital ni aucun des onze que compte la ville n'a accepté de le faire.

(Le Monde, 10/11/94 ; L'Humanité, 04/11/94 ; La Croix, 05/11/94)

### **France : le Planning Familial de Lille dépose le bilan**

Le Planning Familial de Lille a déposé le bilan, le 08/11/94, en raison essentiellement d'une baisse de subvention du Conseil Général (de 2,3 à 1,4 millions de francs), qui réclame en outre le remboursement de 450 000 F. Sous la précédente présidence, socialiste, le Conseil Général avait en effet versé des subventions surévaluées sur la base des budgets prévisionnels du Planning Familial, budgets provisoires qui n'étaient en réalité jamais atteints au cours de l'année.

(Libération, 10/11/94)

### **Australie : collusion entre le gouvernement et le réseau des cliniques d'avortement**

Les médias ont révélé que depuis le début des années 70, les cliniques d'avortement ont pu agir en toute impunité dans l'Etat de Nouvelles Galles du Sud, malgré l'existence d'une loi restreignant l'avortement, en raison d'un accord tacite entre la police et un avocat défendant leurs cliniques. A l'occasion du 20ème anniversaire de l'ouverture du premier avortoir non-clandestin, cet avocat a lui-même révélé les faits, expliquant qu'un officier supérieur de la police est entré en contact avec lui pour parvenir à un agrément selon lequel la police n'interfererait dans aucun avortement qui répondrait à cinq critères médicaux, techniques et financiers. L'existence d'un tel accord a été confirmé par un ancien membre de l'Etat qui fut impliqué dans les négociations, M. Georges Peterson.

(Sydney morning Herald, 25/06/94, in IRLF WR, 29/07/94)

### **Irlande : le Planning Familial promeut la «pilule du lendemain»**

L'association irlandaise du Planning Familial tente de contourner la loi interdisant l'avortement en faisant la promotion de la «contraception post-coïtale», qui est en fait une méthode abortive utilisée dans les tous premiers jours après un rapport sexuel, par absorption d'hormones à fortes doses. L'association affirme que 21 % de ses clientes viennent dans ses centres à cet effet. Dans un document présenté lors d'un meeting de l'European Society of Contraception, il apparaît que 46 % des demandes de «pilule du lendemain» proviennent de femmes utilisant un moyen de contraception ayant échoué, contre 37 % provenant de femmes n'ayant pas utilisé de contraceptifs.

(IRLF WR, 28/10/94)

### **Etats-Unis : l'avortement accroît le risque de cancer du sein de 50 à 150 %.**

Selon une nouvelle étude publiée le 02/11/94 dans le Journal de l'Institut National Américain contre le Cancer, le risque de développer dans sa vie un cancer du sein est accru de 50 % pour l'ensemble des femmes ayant avorté. Le risque le plus élevé concerne les femmes ayant avorté avant 18 ans (+ 150 %) ou après 30 ans (+ 110 %). Aucun accroissement de risque n'a été détecté chez les femmes ayant fait une fausse-couche. Au-delà d'un avortement, le nombre d'avortements n'a pas non-plus d'incidence.

Des résultats similaires avaient été publiés en France en juin par l'INSERM.

Le Pr. Scott Somerville, de l'Université de Harvard, avait mené en février dernier une étude bibliographique et découvert dans la littérature médicale scientifique 26 publications de résultats d'études depuis 1957 ayant mis en évidence la même augmentation du risque de cancer du sein suite à l'avortement provoqué. A l'inverse, en 1979, le même *Journal du National Cancer Institute* avait montré que lorsque la femme menait sa grossesse à terme, il se produisait chez elle des modifications hormonales qui changeaient de manière permanente la structure des seins et qui réduisaient dans une large mesure le risque de cancer. En 1980, le *American Journal of Pathology* avait publié les résultats d'une seconde étude où il était démontré qu'un terme précoce mis à la première grossesse interrompait ce processus, empêchant la mise en place de ses effets protecteurs, et laissant des millions de cellules dans un état intermédiaire.

En 1991, les Dr. Olsson, Ranstam et Borg ont découvert que l'avortement au cours d'une première grossesse débouchait sur des tumeurs plus agressives.

(Europe Today, 01/11/94IRLF WR, 04/11/94)

### **Nouvelle-Zélande : l'avortement remis en cause au Parlement.**

Lors d'un débat parlementaire en septembre, le fonctionnement du «Comité de surveillance de l'avortement», institué par la loi sur l'avortement, a été critiqué par des parlementaires. Un des ministres du gouvernement, John Banks, a déclaré que le nombre d'avortements commis dans le pays (11 700 en 1993) était la honte du pays, et aussi que «mettre un terme aux vies de tant de personnes innocentes, avant même qu'elles poussent leur premier cri, est un mal».

(Humanity, 10/94, in IRLF WR, 21/10/94)

### **Avortements sélectifs**

#### **Hollande : Les femmes immigrées préfèrent les enfants mâles**

Dans certains pays européens, les femmes immigrées abusent des tests prénatals pour éliminer leurs filles, qu'elles considèrent comme ayant moins de valeur que les garçons. On ne peut déterminer le nombre exact des avortements sélectifs dans la mesure où les femmes qui réclament ce genre d'intervention ne mentionnent pas la vraie raison. D'après M. Alblas, directrice de la clinique abortive Bourgonje à Maastricht : «Pour nous, c'est la femme qui décide. Cela signifie que nous pratiquons l'avortement pour autant qu'il n'y ait pas de raisons graves qui s'y opposent. Que le fœtus soit une fille n'est pas en soi une raison suffisante. Mais d'un autre côté, si la fillette n'est pas désirée ...»

(Europe Today 25/10/94)

### **Abortifs**

#### **Etats-Unis : nouvel abortif chimique ?**

Un avorteur new-yorkais, Richard Huasknecht, prétend avoir testé avec succès une combinaison abortive de deux substances médicales utilisées séparément depuis longtemps : le methotrexate un anti-cancéreux, et la misopristol, utilisé contre les ulcères d'estomac. Il prétend avoir réalisé 126 avortements de cette manière, avec un taux d'échec inférieur à 5 % (identique à celui du RU 486).

(Herald Trib. Int. 14/10/94)

### **Contrôle des naissances**

#### **Chine : exécution pour fausses déclarations de stérilisation**

Le vice-président d'un hôpital chinois a été mis à mort par les autorités, le 18/10/94, pour avoir délivré 450 faux certificats de stérilisations imposées dans le cadre du programme coercitif de contrôle des naissances.

(Libération, 24/10/94)

#### **Parlement européen : promotion des méthodes naturelles de régulation des naissances**

Une euro-député français Françoise Seillier du groupe de l'Europe des Nations a demandé devant l'assemblée plénière du Parlement Européen que les campagnes d'information pour la planification familiale prêtent une attention toute particulière aux moyens écologiques de contrôle des naissances - les méthodes naturelles - qui sont complètement ignorés en dépit du fait que les études montrent qu'ils sont plus efficaces que les moyens artificiels.

(Europe Today 11/10/94)

### **Société**

#### **Italie : promotion de la monogamie et de la fidélité**

Le ministre italien de l'Instruction Publique a défendu la monogamie et la fidélité comme étant la meilleure méthode pour éviter la contagion du sida, qui pour la moitié des cas enregistrés, frappe durant l'adolescence, comme on peut le déduire des dernières données chiffrées publiées.

Francesco Onofre a affirmé au quotidien *Il Giornale de San Patrignono* que «le changement régulier de partenaire facilitait la transmission du virus du sida : il est important que les jeunes sachent qu'en se comportant de la sorte, ils courent un risque tout aussi grand que celui qui menace les toxicomanes et les homosexuels».

Ces déclarations s'inscrivent dans le cadre du débat qu'a engendré la récente publication des dernières données sur la maladie : 55 % des malades du sida ont entre 25 et 34 ans, ce qui signifie qu'étant donné la longue période d'incubation de la maladie, ils ont été contaminés pendant leur adolescence ou le début de leur âge adulte.

Selon le ministre, «la prévention relève de l'ordre moral du comportement. La fidélité et la culture monogamique apportent leur aide à cette prévention. D'autre part, je persiste à penser que l'école ne doit pas remplacer l'individu et la famille au titre d'agent moral, mais collaborer à la formation de l'enfant».

Ces déclarations ont été contestées par un porte-parole de la Réforme Communiste pour qui «un pays qui fait partie des sept nations les plus industrialisées du monde et qui se déclare «laïc» ne peut penser à résoudre le problème de la prévention du sida par un appel à l'ordre moral du comportement».

(Europe Today 28/09/94)

#### **Italie : la virginité et la familles reprennent du poil de la bête**

Alors que l'Amérique enregistre une véritable «explosion de chasteté» sur son territoire - la une du «New York Times» en faisait d'ailleurs un large écho la semaine dernière-, les premières données indiquant l'apparition d'un mouvement similaire dans certains pays du Vieux Continent viennent d'être publiées. Ainsi, en Italie, la virginité et la famille sont, semble-t-il, les deux valeurs en hausse, alors que les relations sexuelles précoces paraissent bel et bien être passées de mode.

38 % des garçons et 41,5 % des filles fréquentant les écoles secondaires italiennes sont toujours vierges et affirment qu'ils respecteront ce principe jusqu'à une «première fois» dont ils jugeront qu'elle vaut vraiment la peine. C'est en tout cas ce que révèle une enquête réalisée par l'Association Italienne d'Education Démographique auprès de plus de 8.000 étudiants de 61 écoles de la péninsule.

Une autre donnée démontre que quelque chose a véritablement changé dans le monde de la sexualité des jeunes, que ce soit par peur du sida ou pour s'identifier à certains principes : voici deux ans, une enquête similaire du même organisme situait l'âge moyen de la première relation sexuelle entre 15 et 16 ans ; en l'espace de vingt-quatre mois, cette limite a également progressé de deux ans, et se situe désormais entre 17 et 18 ans.

C'est le tableau féminin qui reflète le mieux les données récoltées : 41,5 % des jeunes filles affirment ne jamais avoir connu l'amour charnel ; 23,5 % déclarent qu'elles ont fait l'amour pour la première fois entre 18 et 19 ans, 31 % à 17 ans, et 4 % avant cet âge. Quant aux garçons, 12 % seulement se targuent d'avoir connu leur première expérience avant 17 ans, alors qu'au moment de l'étude précédente, les statistiques montraient que la

plupart d'entre eux avaient, à cet âge, déjà entretenu des relations sexuelles.

D'un autre côté, les jeunes manifestent un intérêt de plus en plus grand pour la famille et sa stabilité. Les données de l'enquête révèlent également une augmentation de cette préoccupation par rapport à 1992. A la question de savoir ce qui est le plus important dans la vie, 21 % des jeunes ont répondu «l'amour», 18,5 % «la famille».

(Europe Today, 31/01/94)

## Euthanasie

### Etats-Unis : légalisation de l'euthanasie

le 08/11/94, 52 % des électeurs de l'Orégon ont approuvé par référendum une loi autorisant l'euthanasie. Toute personne malade en ayant formulé à trois reprises espacées de 15 jours puis 48h (dont la dernière par écrit) la demande pourra se faire prescrire par les médecins des médicaments à doses létales. Les demandes doivent avoir été formulées devant témoins n'étant ni héritiers, ni membres de la famille. Deux médecins doivent avoir estimé l'espérance de vie du patient à moins de 6 mois. La loi, qui entrera en vigueur le 08/12/94, est limitée aux personnes résidant dans l'Orégon.

La proposition de loi avait été combattue par une coalition de 2 communautés juives et de 17 dénominations chrétiennes, parmi lesquelles l'Eglise catholique, et par l'organisation fédérale de l'Association Médicale Américaine (AMA).

(Le Monde, 13/11/94 ; IRLF WR, 04/11/94)

### Etats-Unis : décision judiciaire concernant un enfant anencéphale

Le 03/10/94, la Cour Suprême a rejeté l'appel d'un hôpital qui voulait obtenir le droit de cesser les soins médicaux d'un enfant sévèrement handicapé. L'enfant, Stephanie K. souffre d'anencéphalie, l'absence de développement d'une large part du cerveau. En général, de tels enfants meurent dans les heures ou les jours qui suivent la naissance, mais Stéphanie vit maintenant depuis 2 ans.

(IRLF WR, 21/10/94)

### Pays-Bas : diffusion d'un documentaire mettant en scène l'euthanasie

Le 20/10/94, la télévision publique néerlandaise a publié un documentaire intitulé «Mort sur demande», filmé durant trois mois chez un patient et montrant notamment les dernières heures du patient, y compris l'injection finale de la substance létale. L'Osservatore Romano a vivement critiqué la diffusion d'un tel film, qui présente un docteur commettant l'acte de tuer comme une chose normale.

En France, l'Emission Bas les Masques (France 2) le 02/11/94 était consacrée à l'euthanasie, avec un plateau composé exclusivement d'invités favorables à l'euthanasie.

(La Croix, 29/10/94, 02/11/94 ; Info-Matin, 22/10/94)

### Japon : premier procès d'une euthanasie

Un médecin de 38 ans est inculpé de meurtre pour avoir injecté en avril 1991 une dose létale de chlorure de potassium à un patient de 58 ans atteint d'un cancer.

(IRLF WR, 11/11/94)

### Suisse : dépôt d'un projet de légalisation de l'euthanasie

Victor Ruffy, conseiller fédéral socialiste et 25 députés socialistes, radicaux et écologistes ont déposé un projet de loi (motion) visant à légaliser l'euthanasie en Suisse. Dans ce projet, un

patient (en pleine possession de ses esprits au moment de sa demande), atteint d'une maladie incurable et en fin de vie (conditions vérifiées par deux médecins), pourrait être euthanasié.

(24 heures, 29/09/94)

### Belgique : Naissance de la Charte des droits du malade en phase terminale

Pour les malades en phase terminale, la meilleure attention est celle que peuvent leur apporter leurs propres familles, chez eux, et dans tous les cas, par le respect de leur volonté, proclame la nouvelle «Charte des soins palliatifs», souscrite par 41 associations belges. Son objectif est d'assurer une certaine qualité de vie aux malades proches de leur fin - rejetant aussi bien l'euthanasie que l'acharnement thérapeutique.

Toutes les associations qui signent ce document s'engagent à respecter la liste des droits du malade en phase terminale. La Charte stipule que la mission principale des soins palliatifs est d'assurer une qualité de vie optimale au patient ; par conséquent, ils n'ont pas pour objet de prolonger ou de raccourcir la vie du patient (acharnement thérapeutique ou euthanasie respectivement). Ces soins sont appliqués à des patients souffrant d'une maladie incurable ou chronique, afin de tenter de contrôler la douleur et de fournir une aide psychologique, morale et familiale.

Pour la Fédération Belge des Associations de Soins Palliatifs, qui s'est chargée de rédiger la Charte, les soins à domicile doivent être prioritaires, dans la mesure où ils permettent au patient une relation privilégiée et apaisante avec son médecin généraliste et sa famille. Et lorsque l'option de l'hospitalisation dans une unité de soins palliatifs s'impose, la Fédération considère que le patient doit se sentir comme chez lui, par le biais d'un accueil personnalisé et d'un confort physique complet.

La Charte stipule que l'atténuation de la douleur est l'objectif principal à poursuivre, mais toujours en essayant que le patient connaisse la vérité sur sa maladie et que toutes les décisions jusqu'à son décès soient prises avec son assentiment. En outre, il est reconnu au malade en phase terminale, le droit de jouir d'un entourage qui comble ses besoins affectifs. Par conséquent, la présence de la famille est considérée comme fondamentale. Et lorsque le patient n'a pas de proches, il peut demander l'intervention d'une équipe spécialisée.

(Europe Today 04/10/94)

## Bioéthique

### Conseil de l'Europe : débat reporté en janvier pour le projet de Convention sur la Bioéthique

Le débat du projet de convention sur la bioéthique qui devait avoir lieu en octobre a été reporté à janvier 1995, après que des objections se soient élevées en Allemagne contre un article interprété comme autorisant l'expérimentation sur les personnes mentalement incompétentes et sans leur accord. Une autre discussion s'est engagée sur l'article concernant la recherche sur l'embryon, certains groupes refusant que la convention donne son aval à de telles pratiques, comme c'est le cas jusqu'au 14ème jours après la fécondation dans le projet actuel.

D'ici à la session de janvier, le texte sera soumis à 3 commissions du Conseil, puis à partir de février au Comité Directeur pour la Bioéthique, qui s'aidera notamment des avis des gouvernements et des ONGs accrédités.

Entre mars et juin, le Comité des ministres lui donnera sa forme définitive.

Il pourra ensuite être ratifié par les Etats membres.

Dès ratification, le texte a valeur de traité international. Il prévaut sur les lois nationales qui doivent être modifiées, le cas échéant.  
(SPUC 18/10/94, in IRLF WR, 11/11/94)

## Personnalités

### France : nomination de M. Mario Stasi à la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction.

M. Mario STASI a été nommé au titre de représentant du Comité consultatif national d'éthique membre de la section du diagnostic prénatal et de la section de procréation médicalement assistée, de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction.

(JO 16/11/94)

## Opération sauvetage

### France : sauvetage à l'hôpital de La Roche-sur-Yon

Le 26/10/94, 16 militants pro-vie ont manifesté dans l'avortoir de l'hôpital de La Roche-sur-Yon pendant quatre heures, empêchant par leur seule présence les avortements, au terme de ce temps ils sont partis sans être inquiétés. Le Directeur de l'hôpital, Georges Couturier, a en effet refusé de porter plainte, malgré l'insistance de ses autorités de tutelle et malgré les attaques verbales dont il a été l'objet, notamment de la part du maire socialiste, qui s'est «étonné» que l'on puisse se permettre ainsi de ne pas appliquer la loi Neiertz. Il a motivé son refus par le commentaire suivant : «Je condamne fermement l'action qui a été menée. Mais une plainte serait disproportionnée eu égard à une manifestation qui a certes été gênante, mais qui est restée une démarche pacifique». A son tour, le Procureur de la République a refusé de porter plainte contre les manifestants qui n'ont commis aucune violence et se sont contentés de prier.

(Présent, 29/10/94, 03/11/94)

## Actions pour la vie

### France : cérémonie du 11 novembre à la mémoire des victimes de l'avortement

Plusieurs centaines de manifestants se sont réunis à l'invitation du Comité pour Sauver l'Enfant-à-Naître, le 11/11/94 au Trocadéro, sur le parvis des Droits de l'Homme, pour commémorer les victimes de l'avortement. M. Grenouilleau, délégué général du mouvement, a lancé une campagne nationale afin que soit inscrit dans la Constitution française la déclaration selon laquelle «Tout être humain a un droit inhérent à la vie, de sa conception à sa mort naturelle».

(Présent, 15/11/94; Libération, 12/11/94)

### Royaume-Uni : une femme de 38 ans donne sa vie pour son enfant

Marina Donethy, qui avait appris à quatre mois de grossesse qu'elle souffrait d'un cancer du sein, a refusé le traitement chimiothérapique proposé jusqu'au terme de sa grossesse. Elle est décédée 17 mois après la naissance de son enfant, un garçon.

(IRLF WR, 10/11/94)

### Etats-Unis : Dollars for Life : le «denier du culte» optimisé

L'organisation Life Dynamics a mis au point une nouvelle stratégie visant à récompenser les prêtres et pasteurs prenant des initiatives visant à promouvoir dans leurs paroisses le respect de la vie. L'opération consiste à rassembler des pratiquants pro-vie

ralliés à l'idée que le caractère sacré de la vie est un message fondamental de la foi et de la catéchèse chrétienne, que le silence des prêtres et pasteurs sur ce point est anormal, et que le «denier du culte» (ou ses équivalents dans les églises protestantes) n'est pas dû aux membres du clergé qui ne répondent pas à leur mission d'enseignement sur cette question.

L'organisation est fondée sur une approche non-conflictuelle du prêtre ou du pasteur, et vise plus à lui rappeler que ses paroissiens sont en droit d'attendre un message pro-vie plutôt que d'exercer une sorte de chantage financier.

[Ndlr :Ce nouveau type d'initiative pro-vie s'inscrit dans un plus vaste mouvement de fond, se structurant depuis quelques années et correspondant pour les militants pro-vie à une volonté de pratiquer l'objection de conscience à l'avortement en détournant leur argent d'organisations ou de structures favorisant, directement ou par leur silence, la pratique de l'avortement, afin de l'investir dans d'autres organismes agissant activement pour le respect de la vie. La méthode préconisée par Life Dynamics vis-à-vis des responsables d'Eglises pourrait dans son principe être transposée à toute structure (radios locales, organisations humanitaires, ...).

Dans cette catégorie d'initiatives, il faut noter l'écllosion d'assurances-santé pro-vie (ne remboursant pas l'avortement) ou de SICAV pro-vie (sélectionnant dans leur porte-feuille des actions de firmes industrielles ou commerciales non-liées au Planning Familial.)

(Life Dynamics Update, 09/94)

## AGENDA

### Paris, 16-17/12/94

Journées annuelles d'éthique 1994, organisées par le Comité national d'éthique. Maison de l'Unesco.

### BEIJING (Pékin), 04-15/09/94

4° conférence mondiale sur les femmes

## COMMUNIQUÉ

TransVIE-mag est désormais répertorié dans le catalogue de l'agence internationale d'abonnements DAWSON.

Si votre bibliothèque municipale, votre entreprise ou vous-même êtes l'un des 6 000 clients français ayant choisi de faire gérer leurs abonnements par DAWSON FRANCE, vous pouvez désormais passer vos commandes d'abonnement ou de réabonnement à TransVIE-mag directement par cette entreprise.

TransVIE-mag est répertorié sur le catalogue de DAWSON sous la référence : 03081591.

D'autre part, l'association TransVIE est à la recherche

- d'une entreprise reliée au réseau TRANSPAC de France Télécom et qui accepterait de louer à l'association 4 voies sur ce réseau ; quelque soit sa localisation géographique ;
- de nouveaux locaux (30 m<sup>2</sup>), couplés dans la mesure du possible avec un logement . Toute proposition sera la bienvenue, quelque que soit sa localisation géographique.

## BIBLIOGRAPHIE

La *Lettre d'information* trimestrielle du Comité national consultatif d'éthique n'est plus éditée. Elle est remplacée depuis octobre par *Les Cahiers du Comité*.

On y trouve toujours les avis donnés par le comité, des bibliographies.

Le mouvement Mère de Miséricorde a annoncé dans la dernière édition de son trimestriel *Vivre et Faire Vivre* la cessation de la parution de ce bulletin. Le mouvement semble vouloir recentrer ses activités vers l'action en faveur de la vie.

discernement avant l'engagement dans cette forme de résistance à l'avortement, ou tout simplement pour tous ceux et celles qui ne se contentent pas de la description médiatique qui est faite du sauvetage, mais désirent parfaire leur opinion en prêtant l'oreille aux partisans de la méthode.

Un livre qui ne peut, en tout état de cause, laisser indifférent.

lu pour vous

### **Lettres aux sauveteurs.**

Claire Fontana, 1993.

Ed. D.- M. Morin, 128 p. 85 F. ISBN 2-85652-183-55.

Publié à la veille du procès de Bordeaux, premier procès de sauveteurs en application de la loi Neiertz, l'ouvrage rassemble 8 lettres diffusées par l'auteur, du 5 février 1990 au 8 février 1991, aux sympathisants et participants des «opérations sauvetage», manifestations visant à empêcher physiquement la réalisation d'avortements en s'interposant corporellement sur les lieux mêmes de la destruction des enfants-à-naitre, dans les avortoirs.

Publiées donc aux tout-débuts des sauvetages, les *Lettres* sont autant de descriptions minutieuses des faits et de réflexions pratiques, philosophiques ou théologiques.

Rassemblées, elles constituent à leur tour un outil de réflexion utile à tous ceux et celles qui veulent prendre le temps de



## 20<sup>e</sup> anniversaire de la loi Veil

### 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Veil

A l'approche du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Veil, le 17 janvier 1995, plusieurs associations pro-vie et associations familiales majeures se sont rassemblées dans «L'union pour la vie». Cette coordination vise à marquer cet anniversaire par la commémoration des trois millions de victimes françaises de l'avortement, mais aussi à démontrer publiquement l'existence d'une opinion anti-avortement dans le pays, à la veille des élections présidentielles.

Trois formes d'action ont été retenues :

- une manifestation écrite des convictions pro-vie de chacun, par lettre-type aux journaux locaux et nationaux, et par lettre personnalisée et argumentée aux députés;
- une mobilisation locale en soirée dans chaque agglomération
- une marche nationale à Paris le 22 janvier.

Toute information utile peut être obtenue de son association locale (association pro-vie, association familiale, APEL, ...) ou à défaut auprès du coordinateur national,  
M. Bernard le SUEUR  
275 Route de l'Empereur  
92500 RUEIL-MALMAISON  
tél. (1) 47 51 18 63

**L'avortement. La tragédie cachée d'une société qui s'effondre.**

Daniel Rivaud, Alexandre Lukasik, 10/94. Ed. Nouvelle Alliance, Cortaillod (Suisse). 180 p. 49 FF, 15 FS, 295 FB (port en sus). ISBN 2-940054-02-9.

Commandes à :

Oui à la vie Diffusion, 6 rue des Tilleuls, F-67320 Ottwiller  
Tél. 88 00 65 42, Fax 88 00 77 30

ou

Editions Nouvelle Alliance, CP 41, CH-2016 Cortaillod  
Tél. 41 38/42 22 55, Fax 41 38/42 35 58

Remise de 20 % pour les associations pro-vie.

Très bel ouvrage d'une grande clarté d'écriture, organisé en chapitres brefs, concis, sans paraphrase inutile. En allant toujours à l'essentiel, ce livre constitue une source argumentaire précieuse, rappelant les faits, les lois, les techniques et les conséquences de l'avortement, avec un chapitre très bref sur l'euthanasie. Les arguments les plus fréquents en faveur de l'avortement (humanité de l'embryon, viol, inceste, handicap, enfance maltraitée, ...) sont abordés un à un en s'appuyant, autant que possible sur des déclarations de personnalités publiques ou des statistiques officielles. Un chapitre rappelle les étapes principales de la croissance intra-utérine.

Le dernier tiers de l'ouvrage est consacré à la tradition judéo-chrétienne en matière d'avortement, avec citations des pères de l'Eglise, du protestantisme et de la Bible, et propose des axes de réflexion morale dans une optique chrétienne, insistant sur l'importance de la contrition et sur le pardon de Dieu.

Courte bibliographie et vidéographie (malheureusement incomplètes), mais liste quasi exhaustive des principaux mouvements pro-vie francophones français, suisses, belges et canadiens.

Le problème fondamental des abortifs précoces (stérilets, pilule dite «contraceptive», ...) qui constituent l'essentiel de l'effort pharmaceutique actuel en matière de contrôle des naissances, avec la notion de contragestion, n'est pas abordé, pas plus que les tenants idéologiques et les organisations internationales du contrôle des naissances, l'ouvrage étant avant tout axé sur les formes «classiques» et immédiatement identifiables de l'avortement, et sur les arguments les plus couramment entendus, omettant les sous-bassements politiques profonds qui ont présidé et président encore aux efforts de légalisation de l'avortement, qui est dès lors ramené à ses dimensions matérielles et spirituelles individuelles. C'est probablement là le principal défaut d'un ouvrage qui présente un ensemble de qualités remarquables, parmi lesquelles l'aisance de lecture qui en fait un ouvrage tout public, particulièrement adapté pour être prêté ou donné (vu son coût à peine supérieur à celui d'un magazine), à des personnes indécises sur la question.



[www.transvie.com](http://www.transvie.com)